



VILLE DE MORLAIX

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

**Retrait des dalles thermoplastiques rigides contenant de l'amiante à l'école
maternelle et primaire Jean Jaurès**

Le montant des travaux est estimé à 66 666.67 € HT soit 80 000.00 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Mesures d'empoussièrement avant travaux – confinement de zone ou local – retrait de revêtements de sols – stockage des déchets – reprise ragréages de sol et fixateur – pose de nouveaux sols thermoplastiques 19dB	66 666.67	80 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	66 666.67	80 000.00
Ville de Morlaix	46 666.67	60 000.00
Etat (DSIL 2022) – 30 % de la dépense HT	20 000.00	20 000.00
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	66 666.67	80 000.00

A Morlaix, le 16 juin 2022



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*